Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 029-212902225-20260706-2026_06_07_009-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :
- *En exercice : 11*
- *Présents : 11*
- *Votants : 11*

L'an deux mille vingt-six, le six Juillet à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de Port Launay dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de **Monsieur CALVAR Gaël, Maire**

Date de la convocation : 27/06/2026

PRESENTS : MM Tous les Conseillers Municipaux en exercice,

Mme S. BLEOMELEN. a été élu(e) secrétaire de séance.

OBJET :

Autorisation de Recrutement :

Dans le cadre d'un Accroissement Temporaire et/ou saisonnier d'activité

Le Maire informe l'Assemblée qu'aux termes du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment des articles L. 313-1, L. 542-1 & suivants, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité ou de l'Etablissement. Ainsi, il appartient à l'Assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Conformément à l'article 3 (1° & 2°) de la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, il revient à l'Assemblée d'autoriser le Maire à recruter du personnel pour faire face à un accroissement temporaire et/ou saisonnier d'activité au sein de la Collectivité.

Le Maire informe les Conseillers que les besoins du service peuvent l'amener à recruter des agents non titulaires pour faire face à un accroissement temporaire et/ou saisonnier d'activité. Il précise enfin, que le régime indemnitaire instauré par délibération du 10/12/2018 n'est pas applicable et que les crédits correspondants sont inscrits au Budget 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide** :

- **D'Adopter** la proposition telle que ci-dessus,
- **D'Autoriser** le Maire à recruter des agents non titulaires pour faire face à l'accroissement temporaire et/ou saisonnier d'activité,
- **D'Inscrire** les crédits nécessaires au Budget 2026.

Vote :
- **Voix pour :** 11
- **Abstention :** 0
- **Contre** : 0

Le Maire,
G. CALVAR,

Le Secrétaire,
S. BLEOMELEN,

MAIRIE DE PORT LAUNAY * 29 - Finistère *